



# Projet de développement d'un espace transfrontalier de protection internationale de l'enfance



# PARTIE

# 1

## Présentation du projet

- Cadre général : INTERREG V A Grande Région
- Problématique transfrontalière
- Enjeux
- Partenariats

Le coût total prévisionnel du projet s'élève à **3,380 millions d'euros**.

**60% des dépenses sont prises en charge par le FEDER.**

Programme INTERREG V : Le projet s'inscrit dans

- L'axe prioritaire n° 3 « *Améliorer les conditions de vie* » ;
- Objectif spécifique n° 7 « *Améliorer l'offre transfrontalière de services et d'équipements socialement inclusifs* »

Problématique transfrontalière : de nombreux **enfants devant bénéficier de soins et d'un suivi social** vivent des situations transfrontières. Ces **passages de frontières** peuvent entraîner des **retards, des ruptures ou des détériorations dans la qualité de l'accompagnement**, et compromettent parfois de manière irréversible la situation de l'enfant.

Au gré du passage de frontière, les diagnostics posés et la disponibilité relative des services sociaux, médico-sociaux ou judiciaires concernés peuvent être fort variables.

Les professionnels signalent une **carence de communication** et une **difficulté de collaboration** entre les services et les autorités des secteurs et pays concernés.

Enjeux : Le projet EUR&QUA vise à :

- **Créer une culture commune et des pratiques pluridisciplinaires de protection internationale de l'enfant.**

**L'amélioration des connaissances mutuelles** sur l'intervention sociale dans la Grande Région et une **meilleure coordination entre les services sociaux et de santé** sur l'espace transfrontalier, contribueront à développer une **offre transfrontalière de services**. Et en même temps, à augmenter l'efficacité des spécialistes.

Le projet est porté par des instituts, des organismes sociaux, des partenaires scientifiques et stratégiques qui travaillent ensemble de manière **transparente** et **collégiale**.

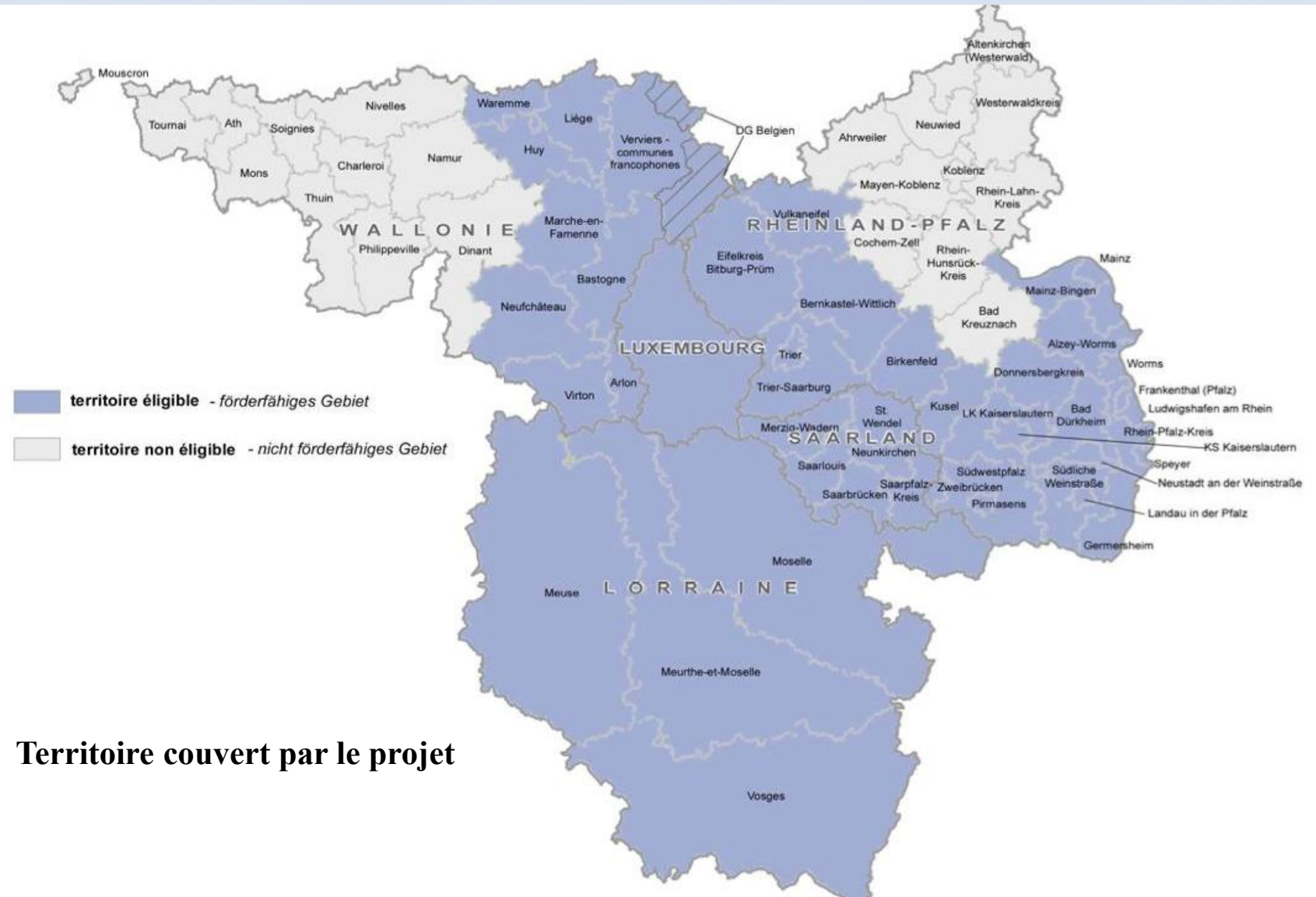
**→ Opérateurs du projet :**

(Wallonie)	<b>HENALLUX (Haute Ecole de Namur-Liège-Luxembourg) : chef de file</b>
(ex Lorraine)	Université de Lorraine
(Wallonie)	Université de Liège
(Luxembourg)	Université de Luxembourg
(ex Lorraine)	IRTS (Institut Régional du Travail Social)
(ex Lorraine)	IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé)
(Luxembourg)	ANCES (Association nationale des Communautés Educatives et Sociales)
(Sarre)	HTW Saar (Hochschule für Technik und Wirtschaft des Saarlandes)
(Rhénanie-Palatinat)	Universität Trier
(Sarre)	Margaretenstift (Caritas)
(Wallonie)	FISSAAJ (Fédération des Institutions et Services Spécialisés d'Aide aux Adultes et aux Jeunes)

**→ Partenaires méthodologiques :**

(Wallonie)	Délégué Général aux Droits de l'Enfant de la fédération Wallonie- Bruxelles
(Luxembourg)	ORK - Ombuds Comité fir d'Rechter vum Kand
(ex Lorraine)	Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
(ex Lorraine)	Conseil Départemental de la Meuse
(ex Lorraine)	Conseil Départemental de la Moselle
(Wallonie)	Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft
(ex Lorraine)	CNAPE (Fédération d'Associations de Protection de l'Enfant)
(ex Lorraine)	GEPSO (Groupement des Établissements publics sociaux et médicosociaux)



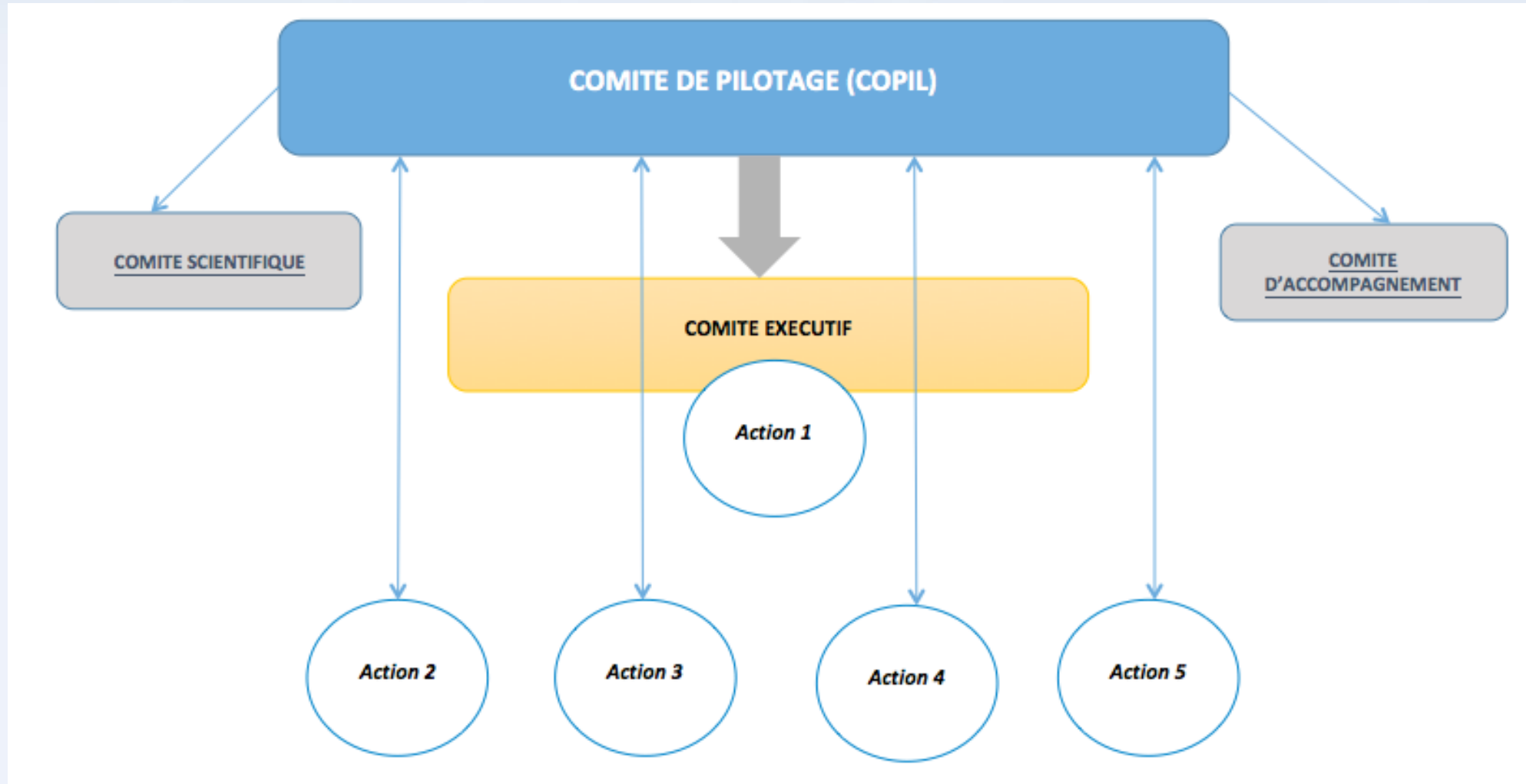


# PARTIE

# 2

## **Gouvernance du projet**

- Comité de pilotage
- Comité exécutif
- Conseil scientifique
- Pilotes des actions
- Comité d'accompagnement





### Comité de pilotage (COPIL) :

Organe de pilotage et de validation des contenus et méthodes de travail

**Organe décisionnel** de direction du projet, qui assure la bonne gestion et la gouvernance générale du projet.

→ Il est composé de tous les partenaires du projet et des partenaires stratégiques ainsi que de la coordinatrice opérationnelle du projet et du comptable.

Des invités extérieurs peuvent être invités au titre de leur expertise.

→ Actuellement, la présidence est assurée par l'IRTS de Lorraine

→ Et la vice-présidence par l'Université de Luxembourg

### Comité exécutif (COMEX) :

**Responsable de la bonne exécution du projet** dans le respect des décisions arrêtées en COPIL (contrôle de l'avancement des groupes de travail, contenus, délais, justifications administratives et comptables, etc.) ; force de proposition auprès du COPIL.

→ 7 membres : Président et Vice-présidente du COPIL, Représentant du chef de file, Secrétariat du chef de file, Coordinatrice opérationnelle, Responsable financier et un membre désigné par le COPIL autre que ceux déjà mentionnés.

### Comité scientifique (CS) :

Garant de la philosophie et de l'engagement pour les droits de l'enfant ; contribue à la **qualité des travaux** par ses recommandations ; contribue à la diffusion des résultats ; aide au dépassement de conflits potentiels ou paradoxes.

→ 15 membres dont 8 issus du COPIL et 7 extérieurs. Chaque composante géographique nomme 3 membres.

### Pilotes des actions :

**Coordination des actions** ; assure la convergence des activités des membres constituant le groupe, l'union des efforts en vue de l'atteinte des objectifs visés dans l'action ; ajustements si nécessaire afin de favoriser l'implication de chacun. Le coordinateur ne décide pas seul, il aide à l'avancement de la tâche commune.

→ Pilote action 2 : Hénallux

→ Pilote action 3 : IREPS

→ Pilote action 4 : Hénallux

→ Pilote action 5 : Hénallux

### Comité d'accompagnement :

Assure l'interface entre les porteurs du projet et les autorités d'INTERREG ; veille au **respect des engagements respectifs** spécifiés dans la convention de partenariat signée entre le chef de file et INTERREG.

# PARTIE

# 3

## Les actions

- Action 2 - Communication
- Action 3 - Recherche-action collaborative
- Action 4 - Plateforme collaborative transfrontalière de la protection de l'enfance
- Action 5 - Mise au point d'un programme de formation supérieure en protection internationale de l'enfance

## ACTION 2 – COMMUNICATION

### Résultats visés par cette action :

- Diffusion des résultats de la recherche-action (action 3 du projet) et des outils développés par la plateforme collaborative (action 4 du projet),
- Diffusion de l'actualité transfrontalière dans le domaine de la protection internationale de l'enfance par une Newsletter,
- Information sur la jurisprudence en matière d'application des conventions internationales,
- Promotion des innovations sociales et pédagogiques (en lien avec l'action 5).

### Publics cibles :

- Professionnels de la Protection de l'enfance dans toute la Grande Région,
- Institutions de formation des travailleurs sociaux et des cadres de l'action sociale et sanitaire de la Grande Région,
- Usagers des services d'accompagnement social, médico social, administratif et judiciaire.

### Contributeurs :

Tous les partenaires du projet à des degrés divers, en fonction des ressources disponibles.

## **ACTION 3 – RECHERCHE-ACTION COLLABORATIVE**

### Résultats visés par cette action :

- Décrire les parcours transfrontaliers et trans-sectoriels des enfants et des familles,
- Faire l'inventaire des mouvements transfrontaliers (estimation des effectifs d'enfants et de familles concernés par ces parcours),
- Identifier les cadres institutionnels, les outils de diagnostics, les procédures de signalement, de décision, d'orientation et d'évaluation utilisés par les professionnels, les pratiques de réinsertion, de suivi et de soin, dans chaque zone géographique de la Grande Région,
- Analyse comparée de l'éthique professionnelle et sectorielle.

### Publics cibles :

- Travailleurs qualifiés dans le domaine de la protection sociale et judiciaire de l'enfance et de la protection des enfants en situation de handicap dans la Grande Région,
- Institutions et travailleurs sociaux de la Grande Région confrontés à des problématiques transfrontalières et témoins des parcours trans-sectoriels dans le champ du projet.
- Enfants et familles concernés par un parcours transfrontalier.

### Contributeurs :

Tous les partenaires du projet (professionnels de terrain, chercheurs ou administrations publiques) sont impliqués dans la recherche-action à des degrés divers en fonction de leurs propres orientations et compétences.

## **ACTION 4 – CRÉATION D’UNE PLATE FORME COLLABORATIVE TRANSFRONTALIÈRE DE LA PROTECTION DE L’ENFANCE**

### Résultats visés par cette action :

- **Mise en réseau des établissements et services** des cinq zones géographiques de la Grande Région
- Émergence d’un accueil transfrontalier des enfants et d’un soutien aux familles dans les domaines de la petite enfance, du handicap et de l’assistance sociale
- Création d’une **continuité de l’intervention** sociale, éducative et curative lors d’un passage de frontière territoriale ou sectorielle,
- Animation d’un **réseau transfrontalier de professionnels** dans l’esprit du programme INTERREG V de développement de **bassins transfrontaliers de soins et d’action sociale**.

### Publics cibles :

- Professionnels des dispositifs associatifs ou publics de veille et de signalement sur la Grande Région, dans les secteurs social, santé, justice.

### Contributeurs :

Institutions publiques et privées partenaires, autorités territoriales, Ombudsman des Droits de l’enfant, experts (chercheurs) en droit international privé et en organisation de dispositifs de veille.



## **ACTION 5 – MISE AU POINT D’UN PROGRAMME DE FORMATION SUPÉRIEURE (D.U.I OU MASTER) EN PROTECTION INTERNATIONALE DE L’ENFANCE**

### Résultats visés par cette action :

- Description d’un master ou d’un DUI (diplôme universitaire international) : objectifs généraux du diplôme, public cible, conditions d’entrée, options de cours, passerelles vers d’autres certifications, contenus pédagogiques et modalités d’évaluation)
- Scénarios organisationnels alternatifs pour la mise en œuvre effective de la formation dans la Grande Région
- Reconnaissance de ce nouveau diplôme par les employeurs des secteurs d’activité concernés et positionnement dans les systèmes de classification professionnelle
- Introduction de nouvelles formes de capitalisation des expériences et d’acquisition de savoirs.

### Publics cibles :

- Employeurs, professionnels et cadres des services sociaux et de santé, qui sont confrontés à des problématiques transfrontalières et interviennent dans les parcours des enfants dans divers domaines sociaux, juridiques et sanitaires.

### Contributeurs :

Acteurs du monde académique (Universités et Hautes-Ecoles), fédérations de services et institutions, partenaires des services publics concernés par les objectifs de la formation et garants du processus de professionnalisation des acteurs transnationaux.

# CONCLUSION

4

**Durée du projet :**

Du 01/10/2016 au 30/09/2020

**Pour en savoir plus :**

Monsieur Benoît ALBERT

Haute École de Namur- Liège-Luxembourg (HENALLUX)

Messagerie : [benoit.albert@henallux.be](mailto:benoit.albert@henallux.be)